

	PROCESSUS MANAGEMENT	FMS 043 Charte Éthique et RSE	Modifié le 03/03/2025	Indice 04
	Page 1		Par J. CHAUCHE	

CHARTÉ ÉTHIQUE et RSE

INTRODUCTION

Le GROUPE PI INSTALL a des valeurs et des principes fondamentaux qu'elle juge important de mettre en avant notamment au travers de son **engagement RSE**.

La confiance et le respect entre les employés, les clients, les actionnaires, les autres parties prenantes et le public sont des atouts que l'on ne peut acheter et qui constituent le fondement de notre succès.

Aussi, le travail au sein du GROUPE PI INSTALL doit être réalisé en accord avec ces valeurs et ces principes.

Chaque employé a le droit d'attendre du GROUPE PI INSTALL la **défense de ses propres valeurs** et a le devoir de préserver celles-ci à travers ses décisions, ses actions et ses propos.

Une plus grande responsabilité incombe à ceux qui exercent des positions d'autorité. Ils doivent montrer l'exemple dans l'application de cette politique.

La charte éthique et RSE regroupe **les différentes politiques qui régissent notre entreprise**. Elle est **coconstruite avec le CSE DU GROUPE PI INSTALL** et les différents services concernés. Elle peut être révisée à tout moment.

Elle couvre les principales problématiques qui peuvent être rencontrées au travail et expose les modèles de professionnalisme et d'intégrité qui doivent être suivis par chaque individu de la société.

Cette charte éthique et RSE n'est pas exhaustive, si un employé a des doutes concernant tout problème de comportement (éthique, harcèlement, discrimination...), il doit demander l'avis de son supérieur hiérarchique, de la direction ou du référent éthique.

Cette charte est complétée par :

- La Politique Santé, Sécurité et Environnement mise en place par le GROUPE PI INSTALL
- La Charte Achats Responsables de l'entreprise

NOS ENGAGEMENTS

1. Respecter les lois de chaque pays où nous exerçons une activité.
2. Appliquer une tolérance zéro quant à la discrimination et le harcèlement de tout type.
3. Être un partenaire responsable au sein des communautés locales.
4. Prendre en compte les droits légaux et moraux des tiers dans nos transactions.
5. Maintenir un environnement de travail sain et sécurisé pour nos employés.
6. Être proactifs dans la gestion de nos responsabilités envers l'environnement.
7. Ne pas faire de faux ni de fausses déclarations.
8. Ne pas faire de dons aux partis politiques.
9. Ne rien recevoir ni verser visant à influencer les transactions commerciales.
10. Éviter les conflits d'intérêts dans tous les cas et les signaler s'il y a lieu.
11. Signaler toute suspicion d'agissements illégaux.

DROITS DE L'HOMME

Le GROUPE PI INSTALL s'engage à **respecter les droits civiques de chacun** en s'assurant que :

1. Les employés aient la liberté de se regrouper sans avoir peur d'une discrimination en retour.
2. Personne en interne ni parmi nos partenaires externes (fournisseurs, sous-traitants) n'emploie de la main d'œuvre forcée ou des mineurs en dehors des cadres légaux en vigueur.
3. Les restrictions appropriées sont mises en place concernant l'accès et l'utilisation des données personnelles.
4. La vie privée de chaque individu est respectée.

	PROCESSUS MANAGEMENT	FMS 043 Charte Éthique et RSE	Modifié le 03/03/2025	Indice 04
	Page 2		Par J. CHAUCHE	

PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Le GROUPE PI INSTALL respecte les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies qui invitent les entreprises à :

Droits de l'homme

1. Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.
2. Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'homme.

Travail

3. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.
4. Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
5. Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
6. Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
8. Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité environnementale.
9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

RESPECT DE LA LOI

Notre engagement est de respecter les lois, règles et usages des régions, pays ou toute autre juridiction dans laquelle nous intervenons.

Nous nous engageons également à coopérer totalement avec les autorités publiques et les organes régulateurs si nécessaire.

TRAVAIL DES ENFANTS ET TRAVAIL FORCÉ

Le GROUPE PI INSTALL s'engage à respecter l'interdiction de travail des enfants de moins de 16 ans en France et à toujours respecter, dans un pays étranger, l'âge minimal requis par la législation locale.

Le GROUPE PI INSTALL s'engage à respecter la prohibition du travail forcé, de l'esclavage, de la servitude ou du trafic d'êtres humains.

A ce titre, Le GROUPE PI INSTALL condamne les pratiques comme la rétention des papiers d'identité ou du permis de travail, l'exigence d'un quelconque dépôt de garantie de la part des collaborateurs ou l'usage de toute autre contrainte pour pousser au travail.

Le GROUPE PI INSTALL s'assure que tout collaborateur est en droit d'accepter ou de quitter son emploi librement et s'engage à ne pas encourager à une quelconque forme de travail illégal, clandestin ou non déclaré.

DISCRIMINATION

Le GROUPE PI INSTALL respecte chaque individu sans discrimination d'aucune sorte ce qui implique qu'il doit pouvoir avoir accès à l'embauche, la formation et la promotion au sein de l'entreprise quel que soit son âge, son sexe, ses origines, sa religion, sa santé, sa situation familiale, son orientation sexuelle, ses engagements politiques, ses activités syndicales...

Chacun au sein du GROUPE PI INSTALL s'engage à **ne pratiquer aucune discrimination d'aucun ordre envers aucune personne.**

Tout manque de respect, notamment par des abus de langage, des propos racistes, discriminatoires ou sexuels ou par des comportements inappropriés est contraire à l'éthique du GROUPE PI INSTALL.

	PROCESSUS MANAGEMENT	FMS 043 Charte Éthique et RSE	Modifié le 03/03/2025	Indice 04
	Page 3		Par J. CHAUCHE	

HARCÈLEMENT

Chacun a droit au respect de sa dignité humaine. Dans le GROUPE PI INSTALL, ce principe est fondamental. Aucun comportement ni aucun agissement pouvant enfreindre ce droit n'est acceptable.

L'entreprise ne tolère aucune forme de harcèlement sexuel ou moral ni aucune conduite blessante ou offensante, qu'elle soit verbale ou physique.

Chaque collaborateur qui constaterait une situation de harcèlement a la responsabilité d'en informer son supérieur hiérarchique ou d'utiliser le dispositif d'alerte (cf. page 6).

ÉGALITE FEMMES/HOMMES

L'égalité des femmes et des hommes est un **droit fondamental** pour tous et toutes, et constitue une valeur capitale pour le GROUPE PI INSTALL.

Aussi, nous avons mis en place une **démarche de progrès afin d'améliorer l'égalité femmes/hommes** au sein de notre entreprise et pris les engagements suivants :

1. **Garantir l'égalité à l'embauche** : s'assurer que chaque poste, en interne ou en externe, soit proposé systématiquement aux femmes comme aux hommes.
2. **Garantir l'égalité salariale** : contrôler les évolutions de salaire et s'assurer qu'aucune distinction n'est pratiquée entre les rémunérations des femmes et des celles hommes à fonction et expérience égales.
3. **Garantir l'égalité à la formation** : s'assurer que l'accès à la formation de nos salariés soit identique pour un homme ou pour une femme quel que soit le métier.

POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

L'humain est au cœur de l'organisation du GROUPE PI INSTALL depuis toujours.

Nous savons à quel point il est important que chacun se sente à sa place dans l'entreprise.

Notre objectif est de **développer une politique de ressources humaines équitable** permettant à chaque collaborateur de **grandir et de s'épanouir** en cohésion avec les **valeurs collectives de l'entreprise**.

Les **pilliers de notre politique de ressources humaines** sont :

1. Protéger nos collaborateurs
2. Promouvoir le bien-être au travail
3. Favoriser la diversité et l'égalité des chances
4. Accompagner nos équipes dans leur formation et leur évolution
5. Valoriser nos collaborateurs
6. Maintenir un dialogue de proximité entre la direction et les salariés
7. Respecter l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle
8. Promouvoir le droit à la déconnexion

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La qualité et la sécurité sont au centre des préoccupations du GROUPE PI INSTALL. Toute personne travaillant pour ou avec PI INSTALL, a le droit à un environnement de travail sain, sûr et sans risque.

Le système de Management de la Santé et de la Sécurité au travail mis en place par le GROUPE PI INSTALL dans le cadre de la certification ISO 45001 a pour objectif de réduire les risques professionnels et améliorer les conditions de travail de l'ensemble des collaborateurs.

Tous les collaborateurs sont tenus de respecter les consignes de sécurité en vigueur au sein des établissements et chantiers où ils se trouvent mais aussi le code de la route lorsqu'ils conduisent.

	PROCESSUS MANAGEMENT	FMS 043 Charte Éthique et RSE	Modifié le 03/03/2025	Indice 04
	Page 4		Par J. CHAUCHE	

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Conscient des enjeux environnementaux, le GROUPE PI INSTALL se mobilise afin de limiter au maximum les impacts environnementaux dus à ses activités et est engagé dans une démarche environnementale reconnue par la certification ISO 14001. Le GROUPE PI INSTALL s'engage notamment à :

1. Informer toutes ses parties prenantes de l'impact environnemental de ses activités
2. Favoriser les matières premières et matériaux recyclés
3. Être économes en énergie et favoriser les énergies vertes
4. Compenser au mieux et réduire ses émissions de gaz à effet de serre
5. Réduire les emballages et limiter les déchets
6. Encourager la protection des ressources et de l'écosystème

CONTRIBUTION À LA COMMUNAUTÉ

Le GROUPE PI INSTALL est un partenaire responsable au sein des collectivités locales où la société a une activité. L'entreprise participe à des initiatives communautaires ou à des œuvres de charité locales.

Chaque corps de métier est encouragé, à travers la politique de dons de la société, à développer des programmes qui répondent aux besoins des communautés locales.

ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Le GROUPE PI INSTALL sensibilise ses collaborateurs **aux dangers et aux risques liés à la corruption** et autres dérives commerciales. L'éthique des affaires est une valeur importante de notre entreprise et chacun d'entre nous est tenu de **suivre de bonnes pratiques** reposant sur les principes suivants :

1. Mener une politique responsable
2. Respecter les clients et les fournisseurs
3. Respecter les règles d'une concurrence loyale
4. Exiger le meilleur de nos partenaires
5. Eviter tout conflit d'intérêt
6. Protéger l'information interne, confidentielle et la propriété intellectuelle.
7. Enregistrer et conserver des informations financières et non financières

Ces principes s'appliquent dans nos échanges avec l'ensemble de nos partenaires commerciaux, clients, fournisseurs, sous-traitants.

La promotion doit être authentique et fiable : des promesses publicitaires exagérées ou mensongères sont proscrites, la diffusion de fausses informations est interdite.

CONCURRENCE LIBRE ET LOYALE

Les clients sont traités avec respect et la compétition est juste et éthique. La collaboration avec les concurrents pour établir ou maintenir des prix ou encore restreindre le marché n'est pas tolérée.

1. Les clients reçoivent des informations factuelles sur les prix, les services et autres termes du contrat le liant à le GROUPE PI INSTALL.
2. Les fournisseurs, sous-traitants, consultants ou autres partenaires sont traités équitablement, honnêtement et en accord avec les termes négociés.
3. Il peut arriver que certains clients, fournisseurs, consultants ou partenaires révèlent une information confidentielle aux employés, il est de notre devoir d'en respecter la confidentialité.
4. Toute plainte de clients, fournisseurs, consultants ou représentants sera traitée rapidement et équitablement.
5. La recherche d'informations commerciales est acceptable mais l'espionnage des concurrents est interdit.

	PROCESSUS MANAGEMENT	FMS 043 Charte Éthique et RSE	Modifié le 03/03/2025	Indice 04
	Page 5		Par J. CHAUCHE	

FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

La qualité des relations que PI INSTALL entretient avec ses fournisseurs contribue à sa réussite sur le long terme. La qualité des produits est une priorité constante, le maintien de relations solides et stables avec nos fournisseurs est un atout réel pour la sécurité des approvisionnements et la qualité de nos prestations.

La plupart des fournisseurs ont un historique avec le GROUPE PI INSTALL et la fidélité relève d'un vrai choix. Pour ses approvisionnements le GROUPE PI INSTALL travaille essentiellement avec des fournisseurs français et quelques fournisseurs européens.

Nous demandons à nos fournisseurs et sous-traitants de respecter la présente charte au même titre que les collaborateurs de PI INSTALL et de signer notre Charte « Achats responsables ».

Le fournisseur ou sous-traitant s'engage notamment à respecter l'ensemble des lois, réglementations et normes applicables en matière d'éthique des affaires et les grands principes de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

La corruption consiste à proposer, céder ou promettre un avantage en l'échange de l'accomplissement (ou de l'absence d'accomplissement) d'un acte par un professionnel en violation de ses obligations.

Le GROUPE PI INSTALL s'attache à lutter contre les faits de corruption, trafic d'influence, malversation, prise illégale d'intérêt, détournement de fonds publics, favoritisme ou tout autre manquement à la probité sur le territoire français et dans les pays dans lesquels ses équipes pourraient intervenir.

La société applique les lois nationales et internationales relatives à la lutte contre la corruption dans tous les pays dans lesquels elle exerce son activité.

CONFLITS D'INTÉRÊT

Qu'ils soient réels ou admis les conflits d'intérêt doivent être évités.

Chaque salarié doit éviter toute situation de conflit entre les intérêts de l'entreprise et son intérêt personnel. Ainsi, il assure qu'il n'utilisera pas de sa position pour obtenir des avantages personnels à travers une activité détournée, des informations privées ou un abus de position.

Dans le cas où un salarié se retrouve dans une situation de conflit d'intérêt, il doit en informer sa hiérarchie.

CONTRIBUTIONS POLITIQUES

Les dons en espèce, biens, services, équipements ou la perception de tout autre paiement visant à influencer les transactions commerciales ne sont pas autorisés.

Aucun pot-de-vin d'aucune sorte ne peut être accepté ou ne peut être donné aux clients, fournisseurs, hommes politiques, fonctionnaires.

Il n'est pas permis de créer des comptes ou des budgets internes dans le but de faciliter les pots-de-vin ou d'influencer des transactions (caisses noires).

CADEAUX ET INVITATIONS

Faire ou accepter des cadeaux d'entreprise et des propositions de divertissement représente souvent un moyen approprié de faire preuve de courtoisie et de respect mutuel, à condition que la valeur de ceux-ci soit raisonnable et qu'ils n'aient pas pour but d'influencer indûment une transaction ou une procédure officielle.

Les cadeaux et divertissements doivent uniquement être offerts ou acceptés s'ils sont :

- Raisonables et appropriés
- Occasionnels
- D'un montant modéré (estimation d'une valeur inférieure à 60 euros)
- Lorsqu'ils sont reçus, transmis à la personne en charge des cadeaux afin d'être consignés pour faire l'objet de lots dans le cadre d'une tombola bénéficiant à l'intégralité des salariés de la société.

En cas de doute, il faut se référer à son supérieur hiérarchique avant d'accepter un cadeau.

	PROCESSUS MANAGEMENT	FMS 043 Charte Éthique et RSE	Modifié le 03/03/2025	Indice 04
	Page 6		Par J. CHAUCHE	

INFORMATIONS DÉTENUES PAR LE GROUPE PI INSTALL

Le secret professionnel et les informations internes sensibles sont des éléments de valeur et ne doivent pas être divulgués sans autorisation.

Selon la loi, le secret professionnel est la propriété de la société et ses employés doivent le protéger.

Si une information commercialement sensible est communiquée ou découverte, il ne faut en aucun cas la divulguer (communication verbale, chat sur Internet, avec les médias, etc.).

COMMUNICATION

PI INSTALL favorise les échanges en utilisant des canaux de communication où chacun peut faire part de ses remarques. Bien que ces canaux restent des espaces de libre expression, ils restent soumis à la présente charte et à ses sanctions. Les échangeant doivent rester respectueux et en accord avec les valeurs de chacun.

DISPOSITIF D'ALERTE

Tous les collaborateurs et membres de la direction sont les garants du respect des engagements énoncés dans la charte éthique et RSE du GROUPE PI INSTALL.

Si un salarié est victime ou témoin d'un comportement qui lui semble contraire à l'éthique du GROUPE PI INSTALL et à la loi, il est invité à le signaler à sa hiérarchie ou au référent éthique (Frédéric Vacle - 06 10 07 58 48 - frederic.vacle@piinstall.com).

La **procédure d'alerte du groupe PI INSTALL** sert à recueillir les alertes en matière de :

1. Non-respect des droits de l'homme
2. Harcèlements, discriminations
3. Non-respect des règles de sécurité
4. Corruption, conflit d'intérêt
5. Confidentialité des informations internes
6. Tout autre sujet qui semble important pour le bien-être de l'entreprise et de ses collaborateurs

PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

Tout employé qui transgresse notre charte éthique et RSE est sujet à une procédure disciplinaire qui peut impliquer un avertissement oral, écrit, une suspension ou un licenciement.

La direction est responsable de la mise en œuvre de la présente charte au sein du GROUPE PI INSTALL.